



# COMPTAGESMA AUDIT

Commissaires aux comptes

## Associés

Sébastien BUET

Thomas LE PORS

Victor RICHARD

Mélanie VILLALARD

## ASSOCIATION CHRISTIAN STEUNOU

Siège social : BP 22  
22840 SAINT-NICOLAS DU PELEM

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 octobre 2020

GREFFE

#### SAINT-MALO

13, rue du Clos Matignon  
35400 SAINT MALO  
Tél 02 99 40 96 52  
Fax 02 99 40 18 29  
saint-malo@comptagesma.fr

#### RENNES

Rue de la Terre Victoria  
Parc Edonia – Bât A – 1<sup>ER</sup> étage  
35760 SAINT GREGOIRE  
Tél 02 99 87 54 54  
Fax 02 99 87 00 00  
rennes@comptagesma.fr

#### DINAN

6, rue de la Tramontane  
22100 DINAN  
Tél 02 96 85 27 85  
Fax 02 96 85 25 27  
dinan@comptagesma.fr

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

A l'assemblée générale de l'Association Christian Steunou,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Association Christian Steunou relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration 27 janvier 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> novembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée à la Covid-19, le bureau nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Exercice clos  
le 31 octobre 2020

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

ASSOCIATION  
CHRISTIAN STEUNOU

Exercice clos  
le 31 octobre 2020

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Malo,

Le commissaire aux comptes

COMPTAGESMA AUDIT

---

Signé électroniquement le 02/03/2021 par  
Victor Richard



Victor RICHARD

---

## Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/10/2020			31/10/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	5 703	5 703			
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	15		15	15	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>5 719</b>	<b>5 703</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>					
<b>CREANCES (3)</b>					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	1 156 599		1 156 599	1 421 168	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance				
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 156 599</b>		<b>1 156 599</b>	<b>1 421 168</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>	<b>1 162 318</b>	<b>5 703</b>	<b>1 156 615</b>	<b>1 421 183</b>

- (1) dont droit au bail  
(2) dont à moins d'un an  
(3) dont à plus d'un an

### ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents  
Dons en nature restant à vendre

Eléments des comptes annuels  
visés au présent rapport  
**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
- autorisés par l'organisme de tutelle

**Bilan Passif**

Etat exprimé en euros

31/10/2020

31/10/2019

		31/10/2020	31/10/2019
<b>Fonds associatifs</b>	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	1 421 183	432 370
	Report à nouveau		
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(264 568)</b>	<b>988 813</b>
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>1 156 615</b>	<b>1 421 183</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
	<b>Total des autres fonds associatifs</b>		
	<b>Total des fonds associatifs</b>	<b>1 156 615</b>	<b>1 421 183</b>
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>		
<b>Fonds dédiés</b>	Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés		
	<b>Total des fonds dédiés</b>		
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales		
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
	<b>Total des dettes</b>		
	Ecarts de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 156 615</b>	<b>1 421 183</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(264 568,44)	988 812,98
	(1) Dont à moins d'un an		
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			

Eléments des comptes annuels  
visés au présent rapport  
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

# Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/10/2020	31/10/2019
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	8 804	44 767
	Prestations de services	38 259	5 684
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation		
	Dons	114 154	129 713
	Cotisations		
	Legs et donations		11 222
	Autres produits de gestion courante		13 421
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		
	Autres produits		
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>161 217</b>	<b>204 807</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	388	6 942
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	426 788	255 383
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Rémunération du personnel		
	Charges sociales		
	Subventions accordées par l'association		
	Dotations aux amortissements et dépréciations		
	Dotations aux provisions		
	Autres charges		
		<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>427 175</b>
	<b>1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>(265 959)</b>	<b>(57 517)</b>
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	1 390	955
Charges financières	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
	<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>	<b>1 390</b>	<b>955</b>
	<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)</b>	<b>(264 568)</b>	<b>(56 563)</b>
	Produits exceptionnels		1 045 376
	Charges exceptionnelles		
	<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>1 045 376</b>
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>162 607</b>	<b>1 251 137</b>
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>427 175</b>	<b>262 324</b>
	<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>	<b>(264 568)</b>	<b>988 813</b>
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	<b>PRODUITS</b>		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	<b>CHARGES</b>		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole			

Eléments des comptes annuels  
vus au présent rapport  
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

**Annexe aux comptes de l'exercice**

**préambule :**

l'exercice clos le 31 octobre 2020 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan avant affectation du résultat est de 1 156 615 contre 1 421 183 en 2019.

le résultat net comptable est un excédent de -264 568 contre 988 813 en 2019.

les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes qui ont été arrêtées- conformément à l'article 10 des statuts- par le conseil d'administration du 27 janvier 2020.

**note 1 : règle générale d'évaluation**

les comptes annuels sont établis en respect du principe de prudence conformément aux règles de base suivantes :

- . continuité de l'exploitation
- . permanence des méthodes
- . indépendance des exercices

d'une manière générale, c'est le principe des créances et des dettes (et non des recettes/dépenses) qui a été retenu pour l'établissement des comptes.

Les chèques reçus jusqu'au 31 octobre 2020 sont inclus dans les recettes de l'exercice clos à cette date.

Conformément à la réglementation en vigueur, les comptes annuels font l'objet d'une certification légale.

**note 2 : changements de méthodes comptables**

pas de changement de méthode par rapport à l'exercice précédent

**note 3 : immobilisations**

les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties selon le mode linéaire en fonction de leur durée de vie (4 ans pour le matériel de bureau).

**Note 4 : réserves**

les réserves correspondent au cumul des résultats comptables constatés depuis l'origine de l'association et acquises définitivement à celle-ci.

Il s'agit :

- de la réserve dédiée aux activités Bénin qui est égale à la différence entre les ressources reçues des donateurs et les reversements opérés auprès des différents centres d'aides humanitaires. Cette réserve pour le Bénin est de 1 414 129.33 euros.
- de la réserve de fonctionnement égale au résultat net des opérations non affectées et qui ont pour objet de couvrir les frais de fonctionnement. Cette réserve de fonctionnement s'élève à 7 053.63 euros.

**note 5 : contribution volontaire en nature :**

l'activité des bénévoles au siège et lors des différentes manifestations organisées au cours de l'exercice ne fait l'objet d'aucun recensement ni valorisation. Il en est de même pour les dons et prestations en nature reçus.

**note 6: engagements hors bilan**

engagements donnés : affectation du montant de la réserve activités Bénin aux centres d'aides humanitaires.

engagements reçus : néant

**note 7: compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public :**

total ressources nettes(R):	202 376.03
ressources affectés aux activités humanitaires (R1):	158 455.03
ressources affectées au siège (R2) :	43 921.00
évaluation du bénévolat, prestations et dons en nature (R3) :	44 322.00
total emplois (E) :	424 844.50
dont :	
versements aux activités humanitaires (E1) :	416 463.80
frais de siège(E2) :	8 380.70
évaluation des contributions en nature au frais de siège :	44 322.00
excédent de l'exercice (R-E) :	- 264 568.44
excédent à affecter à la réserve activités Bénin (R1-E1) :	-259 918.47
excédent à affecter à la réserve de fonctionnement :(R2-E2) :	- 4 649.97

Eléments des comptes annuels  
visés au présent rapport  
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

**note 8 : « Valorisation des contributions volontaires :**

Evaluation du nombre d'heures de travail bénévole au sein de l'association sur l'exercice 31/10/2020 : 3 314 heures. Ces heures sont décomposées de la manière suivante :

- Heures de bénévolat pour les activités « recyclage papier » : 2 757 heures,
- Heures de bénévolat pour les activités « manifestations » : 75 heures,
- Heures de bénévolat pour les activités « administrations » : 482 heures,
- Heures de bénévolat pour les activités "exceptionnelles" : 0 heures.

Le montant du bénévolat pour l'exercice s'établit de la façon suivante : taux horaire SMIC au 01/01/2020 soit 10.15€ auquel il faut ajouter 25% de charges sociales soit 12.69€ par heure.

Le nombre d'heures de bénévolat effectué sur l'exercice est de 3 314 heures soit un bénévolat valorisé à 42 055€ pour l'exercice clos au 31/10/2020. »

Eléments des comptes annuels  
visés au présent rapport  
**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**